



Connaissances nautiques

Pour utiliser les dériveurs et les catamarans d'Ichtus, quels qu'ils soient, il faut connaître et appliquer quelques règles, qu'elles soient précisées dans la législation en vigueur ou qu'elles émanent du club Ichtus. Par exemple, savoir faire des nœuds, hisser une voile, être capable d'apprécier une situation météo, la force du vent, ses compétences propres et celles de ses équipiers, choisir un programme de navigation, un catamaran ou un dériveur, de sortir seul ou à deux ou de renoncer.

La législation

- Ordonnance sur la Navigation intérieure (ONI)
- Loi sur la navigation dans les eaux intérieures (LNI)

et surtout:

- Règles de priorité des voiliers entre eux (Art. 47)
- Priorités entre voiliers et autres bateaux (Art. 44)
- Gilets de sauvetage (ONI annexe 15 et Art. 134)
- Pagaie, sifflet, pavillon de détresse (Annexe 15)
- Signaux d'avis de tempête (Art. 40)
- Signaux de détresse (Art. 58)

Les règles d'Ichtus

- Les membres naviguent sous leur propre responsabilité et sont responsables de leurs enfants mineurs.
- Ils certifient savoir nager.
- Ils s'engagent à respecter la législation en vigueur (ONI+LNI) ainsi que les statuts et les règlements du club Ichtus.
- Chaque utilisateur d'un dériveur ou catamaran d'Ichtus doit avoir passé une certification attestant de sa capacité à naviguer (certification 1 pour dériveurs, 2 et plus pour catamarans).
- Avant de prendre un voilier pour la 1ère fois, chaque membre doit suivre une introduction donnée par le responsable du bateau. Il connaît le contenu du permis de navigation du bateau qu'il va utiliser.

Equipement obligatoire sur dériveurs/catamarans

- Combinaison isothermique adaptée à la température de l'eau
- Un gilet et un sifflet par personne
- Pagaie (sauf dériveurs, voir législation)
- Pavillon de détresse

en plus, sur catamaran

- 1 harnais par personne
- 1 bout de redressement

Equipement recommandé

- Téléphone portable dans pochette étanche (numéro de secours 117)



- Protection contre le soleil
- Bottillons à cause des tessons de bouteilles, coquillages, pièces d'accastillage aiguës sur le bateau, eau froide etc.
- Pour les porteurs de lunettes : lunettes assurées avec un cordon
- Fusées d'alarme sur soi (barreur solitaire à l'eau, barreur incapable de récupérer un équipier)
- Gants
- Couteau et démanilleur
- 2m de cordelette 5mm

Les règles valables pour chaque sortie

- Enregistrer sa sortie et sa rentrée ainsi que le matériel utilisé dans l'ordinateur ou dans le cahier de sorties
- Vérifier le gréement (tension, anneaux brisés) et les appendices (safrans et dérives)
- La navigation est interdite dans la zone des hauts-fonds délimitée par les bouées cardinales Nord, Ouest et Sud
- Attention aux hauts-fonds non-signalés à l'est du canal de la Thielle

Préparer sa sortie dans sa tête

- Regarder le ciel
- Consulter la météo (prévisions générales, prévisions de vent via Windguru, anémomètres d'Ichthus et du CVN, température de l'eau)
- Apprécier la force et la direction du vent sur place (drapeaux du port, fumées, arbres, vagues, bateaux sur l'eau)

Départ et arrivée

- Gréer le bateau à côté de la rampe de mise à l'eau et ne pas déplier ou plier les voiles sur le goudron ou béton, il y a assez d'herbe...
- Ne pas laisser les voiles battre au vent plus longtemps que nécessaire
- Ne pas partir du ponton, mais de la rive
- Partir au sud-ouest du ponton A UNE DISTANCE SUFFISANTE de celui-ci. Par vent de terre (Joran) avec un catamaran, partir en culant ou au grand largue
- Pour partir au grand largue, dès que le barreur est prêt, l'équipier lâche l'étai pour tenir le bateau à l'arrière et le laisser pivoter jusqu'à la position de grand largue
- Le départ se fait idéalement au travers, sur le bord qui permet le mieux de sortir de la baie
- A l'arrivée, le barreur met le bateau face au vent dès que l'équipier a pied pour tenir le bateau à l'étai
- Après l'arrivée, ne transmettre le bateau qu'à un membre autorisé à barrer ce bateau ou le ranger.